

Commission de la présidence du conseil municipal



Rôle et responsabilités
des commissions
permanentes (CP) :
Proposition de révision

Mandat du conseil municipal (CM)

- Évaluer les commissions permanentes
 - Rôle
 - Responsabilités
 - Liens avec le comité exécutif

Objectifs du mandat du CM

- Définir et élargir les responsabilités des CP pour :
 - Inclure l'examen des octrois de contrats
 - Permettre aux élus d'être plus imputables
 - Permettre aux élus d'être davantage partie prenante des décisions
 - Améliorer la transparence du processus décisionnel

Méthodologie

- 10 séances de travail
 - Plan de travail :
 - Recherche et analyse de données comparatives
 - Analyse du rôle, des mandats et du fonctionnement actuel des CP
 - Élaboration d'une proposition de révision des CP
- 1 séance d'appel d'idées
 - 16 interventions publiques
 - 10 mémoires

Plan de travail

- Recherche et analyse de données :
 - Règles d'adjudication des contrats
 - CP d'autres grandes villes canadiennes, américaines et européennes
 - Commission d'appel d'offres de la Ville de Lyon
 - Évaluation du nombre et de la valeur des contrats octroyés par la Ville de Montréal en 2008

Plan de travail (suite)

- Consultation de personnes-ressources :
 - **M. Louis Roquet**, DG de la Ville;
 - **M. Réal Ménard**, maire de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga—Maisonnette, auparavant député du Bloc québécois;
 - **M. Henri-François Gauthier**, député et membre de la Commission d'administration publique du gouvernement du Québec;
 - **M. Dimitri Roussopoulos**, président du Chantier sur la démocratie.

Plan de travail (suite)

- Élaboration d'une proposition de révision
 - Valorisation du rôle des commissaires
 - Examen des contrats
 - Définition du lien entre les CP et le comité exécutif
 - Définition des mandats
 - Définition des pouvoirs

Proposition

- Pour des CP pertinentes et performantes
 - Rôle et mandats
 - Fonctionnement :
 - Nombre et type de commissions
 - Commission d'examen des contrats
 - Composition des commissions
 - Lien avec le comité exécutif
 - Suivi des recommandations
 - Rémunération des commissaires
 - Soutien aux travaux des commissions

Rôles et mandats

- Rôle de suivi et d'accompagnement des grands projets
- Rôle conseil auprès des membres du CE
- Mandatées par le CE, le CM ou le CG
- Mandatées pour approfondir les grands dossiers préalablement à leur inscription à l'ordre du jour de ces instances

Nombre de commissions

- Neuf commissions permanentes
 - Développement culturel, patrimoine et sports
 - Développement social et diversité montréalaise
 - Travaux publics et transport
 - Eau, environnement, développement durable et grands parcs
 - Développement économique et urbain et habitation
 - Finances et administration
 - Sécurité publique
 - Présidence du conseil
 - **Examen des contrats**

CP d'examen des contrats

- Examen systématique des contrats de plus de 10 M\$
- Examen des contrats de plus de 500 000\$ qui présentent les éléments suivants :
 - Certaine complexité
 - Risque élevé de réalisation
 - Réception d'une seule soumission conforme
 - Les coûts prévus montrent une augmentation de plus de 10% par rapport au contrat initial
 - Un écart marqué, plus de 10%, entre le plus haut et le plus bas soumissionnaire conforme
 - Un écart marqué entre la soumission retenue et l'évaluation initiale des coûts par la direction

CP d'examen des contrats (Suite)

- Examen systématique :
 - de l'état du dossier suite à l'appel d'offres;
 - préalable à l'octroi de contrat;
 - pour recommandations à l'instance concernée.
- Examen sur mandat du CE, CM ou CG :
 - Examen de la pertinence d'octroyer certains contrats en vue d'orienter l'instance décisionnelle concernée
- Recommandations générales visant l'amélioration de la conduite du processus d'appel d'offres

Type de commissions

- Commissions permanentes à deux volets
 - Séances conjointes et indépendantes
 - Compétences municipales (CM)
 - Membres désignés par le conseil municipal
 - Compétences d'agglomération (CG)
 - Membres désignés par le conseil d'agglomération

Composition des commissions

- À déterminer suite à la consultation publique

Liens avec le CE

- Étude des dossiers en amont afin d'alimenter les travaux du CE
- Conseiller le responsable du dossier au CE
- Faire des recommandations à l'instance appropriée (CE, CM ou CG)

Suivi des recommandations

- Déposées au CM ou au CG
- Transmises aux services concernés
- Respect d'un délai maximal de traitement
 - Délai à préciser suite à la consultation

Rémunération des commissaires

- La commission propose le statu quo.

Soutien aux travaux des CP

- Comité directeur pour chaque commission
- Un secrétaire-rechercheur attitré exclusivement à chacune des commissions
- Octroi d'un budget de 200 000\$ au Bureau de la présidence du conseil visant à permettre aux CP de réaliser leurs mandats d'initiative

Fin de la présentation



Pour plus de détails
ville.montreal.qc.ca/commissions